



REGLEMENT DU PLAN D'URBANISME
1270-51
UTILISATION DU SOL
SECTEUR LOTBINIERE

- HABITATION**
- UNIFAMILIALE
 - BI-FAMILIALE
 - MULTIFAMILIALE
 - MIXTE
 - COMMERCIALE
 - INDUSTRIELLE
 - COMMUNAUTAIRE ET INSTITUTIONNELLE
 - CHALET
 - PARC
 - ESPACE VERT
 - AGRICOLE
 - VACANT
- TYPLOGIE D'HABITATION**
- ISOLEE
 - JUMEEE
 - CONTIGUE

MISE A JOUR

No.	Date de mise à jour	Description	Élaboré par	Approuvé par
12	12/07/04	UTILISATION	XXXX	XXXX
11	11/07/03	UTILISATION	XXXX	XXXX

Val-d'Avenir-Dorion
2555, rue Dufresne
Val-d'Avenir-Dorion
Québec, J1V 7E6

Signature:

Titre: **REGLEMENT DU PLAN D'URBANISME #1270-51**
UTILISATION DU SOL - SECTEUR LOTBINIERE

ÉCHELLE: 1 : 5 000

0 50 100 150 200 250 (m)

Élaboré par: Élément, Nuraida Zok
Approuvé par: Louise Béland, M.A.

Projeté par: Élément, Nuraida Zok
Plan no.: 9.40.248.02
Date: 1 Juin 2008
Failliet no.: 3 DE 17

En plus de l'usage indiquée, on retrouve également sur ce terrain une habitation unifamiliale.

Notes:

1. Toute modification au Plan d'usage (utilisation) doit être faite en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.
2. Toute modification au Règlement d'usage doit être faite en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.
3. Toute modification au Règlement d'usage doit être faite en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.
4. Toute modification au Règlement d'usage doit être faite en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.
5. Toute modification au Règlement d'usage doit être faite en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.